



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

APPEL D'OFFRE OUVERT

En application du Code de la Commande Publique 2019

ACTE D'ENGAGEMENT

AVENANT

N°2

Lot n° : **3C**

Intitulé : **BARDAGE**

TITULAIRE du MARCHE

LIFTEAM

404 Route des Bons Près

73110 LA ROCHETTE

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 13 mars 2020

DECEMBRE 2023

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY
197, Grande Rue
74 930 – REIGNIER-ESERY
Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : secretariatmairie@reignier-esery.com Personne habilitée
à signer le marché : **Le Maire**

Article 2 – Identification du titulaire du marché public

LIFTEAM
404 Route des Bons Près
73110 LA ROCHETTE

Article 3 – Objet du marché initial

Le marché initial est un marché de travaux portant sur l'opération ci-dessous :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

Lot n° : 3C	Intitulé : BARDAGE
--------------------	---------------------------

Article 4 – Rappel du montant du marché initial et des précédents avenants

Le montant du marché et de ses précédents avenants est de :

Montant HT : 459 997,07 €HT
TVA (20%) : 91 999,41 €
Montant TTC : 551 996,48 € TTC

Montant du marché :	459 997,07 €HT	Initial
	486 417,07 € HT	Après avenant n°1

Article 5 – Objet de l'avenant n°2

Considérant la demande de l'entreprise LIFTEAM, titulaire du lot 3C bardage, de retirer de son marché les prestations d'isolant et pare-pluie compte tenu de son incapacité à tenir les délais d'exécution, faute de main d'œuvre et considérant l'intérêt de ne pas prolonger davantage le délai d'exécution de l'opération de travaux et donc de ne pas relancer une consultation, le présent avenant a pour objet de retirer du lot 3C les prestations d'isolant et de pare-pluie, pour les confier à l'entreprise SAS MARGUERON, titulaire du lot 3A Charpente-isolation, qui est en capacité de faire de la préfabrication.

Il est à noter que suite à des défaillances d'entreprise, le chantier a pris un retard considérable et qu'une nouvelle consultation n'est pas dans l'intérêt ni des entreprises, ni du maître d'ouvrage.

Le présent avenant est conclu sur le fondement de l'article R2194-5 du code de la commande publique, à savoir des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

Le montant proposé par le titulaire pour retirer les prestations :

-95 000 € HT

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Article 6 – Montant et incidence financière de l'avenant n°2

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Plus-value	0	0	0
Moins-values	95 000	19 000	114 000

Montant de l'avenant n°2	-95 000	19 000	-114 000
Evolution du montant du marché	-20,65 %		
Variation cumulée du marché	-13,82 %		

Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°2

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant du marché initial	459 997,07	91 999,41	551 996,48
Montant après l'avenant n°1	486 417,07	97 283,41	583 700,48

Nouveau montant du marché	391 417,07	78 283,41	469 700,48
---------------------------	------------	-----------	------------

Article 8 – Base légale de l'avenant n°2

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions du code de la commande publique notamment des articles L.2194-3, R.2194-2, R. 2194-3 et R.2194-5

Article 9 – Modification du délai de réalisation des travaux

Le démarrage de la prestation est prévue pour le mois de mai 2024 selon le planning mis à jour par la maîtrise d'oeuvre.

Article 10 – Annexes à l'avenant n°2

Les documents suivants sont annexés au présent avenant : FTM03c-02 du 18/12/23.

Article 11 – Signature du titulaire du marché

A

le

Nom, Prénom

Signature & Cachet

Décision du Maître d'ouvrage

Le présent avenant est accepté

Fait à REIGNIER-ESERY, le

Autorisé par délibération du

Notifié à l'entreprise titulaire le